



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

filière socio-éducative

Question écrite n° 74249

## Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des personnels de la filière socio-éducative de la fonction publique hospitalière qui demandent une révision et une revalorisation de leur statut et dénoncent un manque d'effectif important au niveau national. En effet, depuis le 14 mars 2001, date de signature d'un protocole d'accord qui reconnaissait que la question du traitement de leurs revendications était un « chantier à ouvrir », ces personnels n'ont pas reçu de réponse quant à l'engagement de négociations concrètes. Devant l'inertie de l'État à mettre ce protocole en oeuvre, une nouvelle mobilisation des personnels en 2003 avait pourtant conduit le Gouvernement à annoncer l'ouverture de quatre chantiers : la reprise de l'ancienneté, la suppression du concours sur épreuves pour le recrutement de moniteurs éducateurs, la revalorisation des cadres et la bonification au titre de la formation. Ces personnels demandent que leur niveau de responsabilité et leur place au sein de l'hôpital public soient reconnus à la hauteur de leur participation à la mise en oeuvre des politiques de santé et de solidarité. Leurs missions sont en effet essentielles au sein des hôpitaux en ce qui concerne l'aide et l'accompagnement des malades et de leurs familles et elles se diversifient par des actions d'éducation, de prévention, d'insertion et de réinsertion auprès de populations souvent précaires et fragilisées. Il lui demande si le Gouvernement entend reprendre le dialogue et faire des propositions concrètes à l'ensemble de ces personnels et souhaiterait connaître le calendrier envisagé.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Vallini](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 74249

**Rubrique :** Fonction publique hospitalière

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 2005, page 8889